

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le douze du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Dunière sur Eyrieux dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard Brosse, Maire de la commune de Dunière sur Eyrieux.

*Date de convocation : 29.08.2017*

PRESENTS : G.BROSSE, J.CANOSI, D.BOISSEL, C.FANGET, I.ICARD, P.MARCOUX, J.MAWART M. PALIX, S.ROZMANOWSKI, A.VALETTE,

SECRETAIRE DE SÉANCE : C.FANGET

**1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 19 juin 2017**

Le procès-verbal du dernier Conseil Municipal a été transmis à chacun des Conseillers Municipaux pour lecture et avis. Aucune autre observation n'étant faite, il est procédé au vote en Conseil Municipal :

VOTE :            POUR : 10    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

**2. Délibération portant sur l'attribution du marché public « Travaux d'Eau potable dans les quartiers La Plaine, Le Friseau, Le Petit Dunière et La Planche » - Avenant**

Vu le code des marchés publics,

Vu le marché conclu avec le groupement MBTP/RAMPA/PRA en application de la délibération du 07 Septembre 2015,

Vu la nécessité d'effectuer une extension du réseau,

Considérant la proposition du groupement MBTP/RAMPA/PRA,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec le groupement MBTP/RAMPA/PRA dans le cadre des travaux de l'extension du réseau initialement prévu au marché d'AEP,
  - Montant initial du marché ht : 77 626.50 €
  - Avenant ht : 17 321.46 €
  - Nouveau montant du marché ht : 94 947.96 €
- D'autoriser le maire à signer l'avenant ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution,

VOTE : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

### 3. Délibération portant sur le cheminement piéton – Réfection AEP

Le Maire expose :

Les travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD120 ont commencé le lundi 15 mai 2017, Suite à la découverte d'un réseau d'eau potable très délabré, la mise en œuvre des bétons désactivés n'a pas pu être faite. Il est préférable d'effectuer les travaux de rénovation du réseau d'eau existant avant de finaliser les travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD120. Une consultation a été réalisée auprès de plusieurs entreprises.

Vu la nécessité d'effectuer la rénovation du réseau, antérieurement à la mise en œuvre des bétons désactivés, Considérant la proposition de l'entreprise RAMPA Travaux Publics, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De conclure le marché de réfection du réseau d'eau potable avec l'entreprise RAMPA Travaux Publics,
  - Montant des travaux ht : 24 951 .00 €
  - TVA : 4 990.20 €
  - Montant des travaux Ttc : 29 941.20 €
- D'autoriser le maire à signer le devis ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution,

VOTE : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

### 4. Budget Eau – Délibération autorisant le Maire à contracter un emprunt

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L2337-3,  
Vu le Budget Eau 2017,

Considérant que pour financer une partie des travaux de rénovation du réseau d'eau potable Quartier La Plaine, Le Friseau, Le Petit Dunière, la collectivité peut souscrire un emprunt,

La Caisse d'Epargne a été sollicitée ; Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

Somme empruntée : 25 000 €

Durée : 5 ans,

Périodicité : Trimestrielle

Départ d'amortissement : 25 novembre 2017

Intérêts : Paiement à terme échu,

Taux fixe : 0.49 %

Modalités de remboursement du capital : Possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle

Frais de dossier : 100 €

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document avec la Caisse d'Epargne selon les modalités de son offre détaillées ci-dessus, en vue de l'obtention de cet emprunt.

**VOTE :**            **POUR :** 10    **CONTRE :** 0    **ABSTENTION :** 0

5. Budget Eau – Décision budgétaire modificative

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		300.00 €		
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>		<b>300.00 €</b>		
<b>Total</b>		<b>300.00 €</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 21531 : Réseaux d'adduction d'eau		24 700.00 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>24 700.00 €</b>		
R 1641 : Emprunts en euro				25 000.00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>				<b>25 000.00 €</b>
<b>Total</b>		<b>24 700.00 €</b>		<b>25 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>25 000.00 €</b>		<b>25 000.00 €</b>

**VOTE :**    **POUR :** 10    **CONTRE :** 0    **ABSTENTION :** 0

6. Délibération autorisant le recrutement d'un agent technique

Mr Le Maire expose :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3, alinéa 2,

Considérant le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de pourvoir au remplacement de l'Adjoint Technique Titulaire,

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'Adjoint Technique non titulaire à Temps Complet. Cet agent assurera les fonctions de cantonnier. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelle indiciaire des Adjoints Techniques. Cet agent sera recruté pour une période allant du 18 octobre 2017 au 19 décembre 2017 inclus et renouvelable pour les mêmes périodicités que les éventuelles prolongations de l'Agent Technique Titulaire en poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à recruter un agent selon les conditions ici proposées.

**VOTE :**    **POUR :** 10    **CONTRE :** 0    **ABSTENTION :** 0

7. Questions diverses

Ont été évoqués :

- ✓ la reprise du chantier du cheminement piéton le mercredi 13 septembre,

- ✓ la mise en place d'une commission pour la numérotation et la nomination des voies du village,
- ✓ l'Opération Brioches organisée par le CCAS avec ventes de Brioches sous le kiosque le samedi matin 07 octobre,
- ✓ le Repas des Aînés organisé par le CCAS le dimanche 26 novembre 2017,
- ✓ la Fête de la Fraternité le Week-end du 22 et 23 septembre,
- ✓ Un point sur le SIVU des Ecoles du RIOUVEL :
  - Nathalie SAUSSE, agent administratif en poste à St fortunat et affectée pour moitié sur le secrétariat du SIVU n'a pas souhaité renouveler son contrat en septembre prise par d'autres projets professionnels ; l'ensemble du secrétariat a été transféré en Mairie de Dunière sur Eyrieux.
  - 2 CAE ont été reconduits en septembre. L'école est passée à 4 jours et une garderie a été mise en place le mercredi.
  - Une baisse des effectifs sur le RPI de 71 enfants l'année passée à 54 cette année.